



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE



DOSSIER DE DEPOT D UN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE SIMPLIFIE (PEDT)

Lorsque le projet ne concerne que les temps scolaires et périscolaires et la tranche d'âge des 3-11ans

La réforme des rythmes éducatifs concerne aujourd'hui tous les élèves des écoles publiques et ceux des écoles privées qui l'ont mise en place. Il s'agit d'une réforme majeure du système éducatif qui permet de mettre en œuvre une organisation plus propice aux apprentissages et à la maîtrise des savoirs fondamentaux. Elle a également pour objectif de lutter contre les inégalités en permettant aux enfants les plus éloignés des activités sportives, culturelles ou artistiques d'y accéder plus facilement.

Temps complémentaire au temps familial et au temps scolaire, les temps périscolaires, qui désignent tous les moments de la journée qui précèdent ou suivent les temps de classe obligatoire, sont des moments privilégiés pendant lesquels des loisirs éducatifs contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants et des jeunes peuvent être proposés. Leur organisation repose sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs éducatifs notamment issus des associations de jeunesse et d'éducation populaire ou sportives.

Les actions mises en place sur ces temps peuvent être très variées : garderies, aide aux devoirs, ateliers sportifs ou artistiques, activités scientifiques, accueils de loisirs périscolaires, ... Si aujourd'hui ces actions sont organisées sans lien entre elles sur la plupart des territoires, elles peuvent être aussi développées et coordonnées.

Ce formulaire a été élaboré afin de faciliter la présentation de chaque projet. Chaque formulaire renseigné sera soumis à la DDCS, à la DSDEN et à la CAF pour avis technique. Le dossier complet est à envoyer aux trois adresses électroniques suivantes :

rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr

dsp.caftoulouse@caf.fr

ddcs-pedt@haute-garonne.gouv.fr

Les PEDT incomplets seront retournés.

En Haute-Garonne, chaque projet approuvé est soumis à convention signée conjointement par le directeur académique des services de l'éducation nationale et le préfet du département. Lorsque le PEDT prévoit des accueils de loisirs déclarés éligibles aux aides et prestations de la branche famille, le directeur de la CAF est obligatoirement signataire de la convention.

La convention relative au projet sera transmise à la commune ou à l'EPCI par la DSDEN, sous format électronique. Vous devrez la retourner signée sous format papier à la DSDEN en autant d'exemplaires que de signataires. La DSDEN transmettra ces exemplaires aux autres partenaires pour signature. Votre exemplaire vous sera ensuite retourné par la DDCS accompagné de l'arrêté préfectoral correspondant.

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE SIMPLIFIE DE BAGNERES DE LUCHON

1. Informations générales

A. Période de validité du projet (3 ans maximum) : 3 ans

B. Périmètre territorial du projet

- Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Bagnères –de-Luchon

- Si EPCI, préciser le nom des différentes communes concernées par le projet :
.....
.....
.....

- Si le PEDT est cosigné avec d'autres communes dans le cadre d'un RPI, nommer ces communes :

- Indiquer si le territoire se situe en zone prioritaire (de quel type) :

Zone de Revitalisation Rurale

- compétence de la (des) collectivité(s) signataire(s) : cocher les cases

		3/6 ans	6/11 ans	11/14ans	14/17ans
Périscolaire	tout type d'activité périscolaire	x	x		
	Ou uniquement garderie				
	Ou uniquement accueils de loisirs périscolaires				
Accueils de loisirs extrascolaires					

Bâtiments scolaires

Accueils de la petite enfance (crèches / relais assistantes maternelles / etc.)

C. Correspondant (élu du territoire)

Nom : Jean- Pierre BASTIE.....

Fonction : Premier Adjoint en charge des questions liées à l'Action Educative

Adresse : Mairie de Bagnères-de-Luchon 23 Allées d'Etigny- 31110 BAGNERES-DE-LUCHON

Téléphone : 05-61-94-68-19..... Adresse électronique : jp.bastie@mairie-luchon

Cachet et signature du/des maire/s ou du Président de l'EPCI :



2. Diagnostic préalable à la définition du PEDT

A. Nombre d'enfants et de jeunes recensés sur le territoire

- non scolarisés (0 à 2 ans) :	37
- scolarisés à l'école maternelle :	63 élèves école publique 27 élèves école privée
- scolarisés à l'école élémentaire :	103 élèves école publique 50 élèves école privée
- scolarisés au collège :	250
- scolarisés au lycée :	150

B. Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés (publics et privés sous contrat)

Etablissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles	1	1	2
Écoles élémentaires	1	1	2
Établissements secondaires	3	0	.3

Si une dérogation à l'organisation du temps scolaire a été obtenue :

- Ecoles concernée(s) :
- Nature de la dérogation
- Date à laquelle la dérogation a été accordée :

C. Organisation déjà existante

	OUI	NON
Existence d'une (ou plusieurs) garderie périscolaire	x	
Existence d'un (ou plusieurs) accueil de loisirs périscolaire déclaré à la DDCS	x	
Si oui :		
S'il existe des accueils de loisirs périscolaires, nombre total d'enfants déclaré dans les Fiches Complémentaires déposées à la DDCS :	Enfants de moins de 6 ans	Enfants de 6 à 11ans

	OUI	NON
Existence d'une offre d'activités de loisirs, culturelles, sportives, etc...pour les enfants	x	
Si oui, lesquelles ? Associations sportives diverses : cf liste service animations – En annexe Associations culturelles diverses :cf liste service animations – En annexe		

D. Dispositifs existants

	OUI	NON
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :		x
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)		x
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPDP)	x	
Autres :		

E. Ressources du territoire

- **Equipements du territoire et alentours (ex. : salle polyvalente, gymnase, musée, parc, sentiers éducatifs, ...)** :

✓ Activités sportives et de loisirs

1 Aérodrome – 1 Cynodrome – 1 Boulodrome – 1 Centre Equestre – 1 Piscine Extérieure –
 1 Piscine couverte – 8 Terrains de Tennis (4 terres battues dont 1 couverte – 4 terrains en quick) – 1 Mini-golf –
 1 City-stade – 1 Fronton – 1 Gymnase – 3 terrains de foot – 1 terrain de Rugby – une salle de danse.
 1 Skate Park – 1 Dojo – 1 golf (9 trous) et une salle de Musculation.
 Un Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) les marmottons
 Maison des pitchounes : Lieu d'accueil Parents / Enfants qui propose des ateliers à partager en famille.

✓ Activités culturelles

Conservatoire de musique

Bibliothèque pour tous

Implantée dans notre ville thermale, depuis plus de 37 années, la bibliothèque est une Association Loi 1901, agréée d'Education Populaire par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, reconnue d'Utilité publique.

Des bibliothécaires bénévoles et diplômées vous accueilleront et pourront vous conseiller dans le choix de vos lectures.

Des nouveautés sont proposées chaque mois, un secteur jeunesse fonctionne pendant l'année scolaire et des animations spécifiques sont organisées pour tous : visites guidées du patrimoine, foires aux livres, thés littéraires. Inscription obligatoire.

Musées :

- Musée du pays de Luchon

Le Musée du Pays de Luchon est installé depuis 1926, dans le charmant petit château, édifié en 1772, par le baron de Labarthe-de-Neste, Marc-François-Bertrand de Lassus-Nestier, en bordure de l'allée d'Etigny que venait de tracer l'intendant de la généralité d'Auch.

Ayant comme objectif de protéger les richesses dispersées dans les Hautes Vallées du Comminges et de maintenir les usages locaux et les traditions montagnardes, la Société Julien Sacaze (Société Savante fondée en 1922) dépose ses collections archéologiques au musée de la ville venant compléter le fond initial de cet établissement, organisé à l'origine autour du plan en relief des Pyrénées dû à Toussaint Lézat. Rassemblée par Louis Saudinos et arrivée au musée en 1951, la collection ethnographique présente les outils et les objets anciens relatifs aux Arts et Traditions Populaires. Un ensemble de lithographies, de dessins, d'estampes, et d'affiches du XIXème et du XXème siècle offre un aperçu des ressources de Bagnères-de-Luchon et du Comminges. Une collection liée à l'histoire naturelle aborde la faune, la flore et les minéraux pyrénéens et enfin,

bien qu'étant une collection mineure, la section beaux-arts (peintures et sculptures) a su aussi trouver une place dans les collections de cet établissement labellisé « Musée de France ».

Le musée municipal abrite donc des collections liées à Bagnères-de-Luchon et à ses environs, lui donnant ainsi un caractère exclusivement luchonnais.

- Hospice de France.

Le musée est situé dans le bâtiment de l'Hospice de France et occupe 2 salles voutées du 17ème siècle.

Une salle est consacrée à la faune et la flore, l'autre salle retrace l'histoire de l'Hospice de France et de l'Hospital de Benasque (musée interactif).

- Musée du Grand Hôtel et du Train à Crémaillère.

Sans le train à crémaillère, il n'y aurait pas eu de station de ski à Superbagnères, ni de Grand Hôtel perché sur ce site grandiose...

Ce patrimoine unique fait désormais l'objet d'un musée original qui présente l'histoire étonnante du plateau de Superbagnères. L'approche sensorielle et interactive fait de cette exposition une expérience enrichissante à partager entre adultes ou en famille.

- Musée de l'Aéronautique.

Retraçant une bonne partie de l'histoire de l'Aéronautique de 1934 à l'avènement du Concorde, il est aussi et surtout un hommage à tous les équipages qui ont péri pour la libération de notre pays.

La plupart des matériels exposés ont été prélevés sur des épaves d'avions tombés dans les Pyrénées Centrales au cours de la dernière guerre mondiale. Ainsi, on peut voir les quatre moteurs « BRISTOL HERCULES » qui équipaient un HALIFAX III tombé en juillet 1945, les vilebrequins, magnétos et moyeux d'hélice, des moteurs ROLLS-ROYCE MERLIN montés sur un Halifax II tombé au Pic DOULY en juillet 1944 dans la Barousse ou encore des moteurs BMW équipant l'avion Allemand DORMIER 217. Une partie du Musée est réservée à l'aéronautique d'après guerre tel un réacteur Rolls-Royce, une série de turbomoteurs montés sur hélicoptères ou encore des entraîneurs de vols. La collection est complétée par des maquettes d'avions, des parachutes et des tenues d'aviateurs.

- Curiosités (ex. : monuments historiques, sites géologiques, ...) :

Bâtiments architecturaux remarquables

Bagnères-de-Luchon se caractérise par le foisonnement des influences et des styles architecturaux, néoclassicisme et influence palladienne, style éclectique et néogothique, bâtiments pittoresques, ... le 19ème imprime ses influences multiples.

L'Allée d'Etigny est une avenue surprenante, exceptionnelle dans son organisation spatiale avec son alignement monumental et la multiplication des immeubles remarquables aux inspirations les plus diverses : Architecture néoclassique de la fin du XVIIIème, style anglais ou néogothique, chalets d'inspiration suisse ou russe, détails art nouveau ou Art déco, sans oublier les très nombreux témoignages du second empire, et la surprenante architecture monumentale du Vaporarium, typique des années 1960.

Casino

Le Casino de Luchon est construit en 1880 par l'architecte Raymond Castex, qui reprend le projet d'Edmond Chambert. Il est pour son époque un des mieux réussis de France.

Dans un style classique, le bâtiment est composé d'un corps principal, flanqué de 2 ailes en retour, et d'une façade de 100 mètres de long. D'une architecture éclectique du second Empire, il se caractérise par la polychromie de la brique et de la pierre. Le chemin de fer venant d'arriver à Luchon, il est désormais facile de faire livrer des matériaux venus de loin. C'est une architecture de fête, un palais du plaisir où l'on n'a lésiné ni

sur les espaces, ni sur les proportions : superbe théâtre Napoléon III, salles de concert, restaurant, salles de jeux, salons, alternent dans des styles allant du mauresque au modern style. Jusqu'en 1925, le Casino abrite les collections du Musée dans les salons du 2ème étage.

La façade est modernisée en 1929 dans un style « Art Déco » par Henri Martin : à coups de dynamite, le majestueux perron de pierre laisse place à une grande galerie vitrée donnant sur les terrasses et les jardins.

Au théâtre, se succèdent un grand nombre d'artistes : Sydney Bechet, la Belle Otero, Sacha Guitry, Charles Trenet, Stéphane Grappelli et à la fin des années 50, il accueille à plusieurs reprises le tournoi des voix d'or. Plus récemment il a été fréquenté par Michel Galabru, et les nombreux artistes qui viennent tous les ans présenter leurs films au Festival des Créations Télévisuelles de Luchon. Le Casino abrite la salle des fêtes de Luchon, entièrement rénovée en 2006, elle porte aujourd'hui le nom d'Henry Pac, poète, écrivain et figure emblématique de Luchon.

En bordure de l'esplanade, se trouve le « Pavillon Normand », construit pour l'exposition universelle de Paris en 1900, puis transporté à Luchon à la demande de Paul Bonnemaïson, Maire de 1894 à 1912. Il se compose de pans de bois, de fausses briques ciment, et d'un toit en tuiles plates supporté par une colossale charpente du 20ème siècle, œuvre des compagnons charpentiers.

Parcs et jardins

Les parcs, places et squares sont nombreux sur Luchon. Ils occupent, en son centre même, de très larges espaces. On y retrouve une nature opulente qui organise l'ensemble de l'espace public.

Le Parc des Thermes a été créé à partir de 1849, époque où le thermalisme, en pleine activité, suscite de nouveaux aménagements urbains et hôteliers. Dans le style romantique apprécié à Belle-Epoque, il propose autour d'une pièce d'eau, un parcours sinueux bordé de grands conifères aux espèces rares et ponctué de statues en marbre blanc.

Le Parc du Casino a été inauguré en 1880 en même temps que le Casino

A cette occasion plusieurs arbres aux diverses essences et surtout exotiques y sont plantés.

Ces arbres sont plus que centenaires aujourd'hui.

L'entrée d'origine est flanquée de deux petits pavillons symétriques, reliés par un portail ouvragé.

Au début du 20ème siècle le Pavillon Normand est implanté.

- Ressources géographiques (ex. : sentiers, forêts, cours d'eau, reliefs, ...) :

Bagnères-de-Luchon est la ville montagnarde la plus caractéristique de tout le massif des Pyrénées. A l'extrême sud de la Haute-Garonne, au cœur des Pyrénées, Luchon, véritable ville à la montagne, s'inscrit dans un paysage majestueux où les Pyrénées exercent toute leur magie. Entourée des 13 sommets les plus célèbres de la chaîne, tels l'Aneto (3 404 m) point culminant des Pyrénées, Luchon est une destination de vacances animée qui attire en toute saison randonneurs, curistes, skieurs, amateurs de sports d'eau vive, vététistes, cyclotouristes, ...

Bagnères-de-Luchon, une ville aux pieds des pistes avec une télécabine relie en 8 mn le centre à la station de ski de Luchon -Superbagnères. A 1 860 m d'altitude, cette station ensoleillée s'ouvre en balcon sur un panorama de la chaîne Pyrénéenne à couper le souffle.

- Ressources traditionnelles, historiques (ex. : faïencerie, briquetterie, ...) :

Thermalisme et Remise en forme

Avec des eaux bienfaitrices qui coulent en abondance, Bagnères-de-Luchon située à 630 m d'altitude, se voit depuis l'époque romaine liée à l'histoire prestigieuse des sources thermales. Aujourd'hui, la station thermale de Bagnères-de-Luchon est la plus fréquentée de la Haute-Garonne et de la Région Midi-Pyrénées. Elle fait partie depuis 2011, de l'association des villes thermales européennes.

Bagnères-de-Luchon a l'avantage de proposer deux orientations : Voies Respiratoires, et Rhumatologie, qui représentent respectivement 40 et 60% de curistes. Depuis quelques années, d'autres traitements sont proposés : cure de sevrage tabagique, fibromyalgie. En 2015, le nouveau traitement VOX DETOX est proposée au sein de l'établissement thermal.

Les thermes, avec leur espace forme et bien-être au top de la modernité, demeurent une étape incontournable. Leur principale attraction : le Vaporarium, un immense hammam naturel, unique en Europe !

Le Vaporarium des thermes de Luchon se compose d'un réseau de galeries souterraines aménagées à la fin des années 60 et rénovées en 2010. L'eau thermale, venue des profondeurs de la montagne, filtre à travers les parois rocheuses en dégageant une vapeur dont la chaleur oscille entre 38°C et 40°C.

- Savoir-faire : (ex. : apiculteur, sculpteur, couturière,...) :

Producteurs locaux

Chocolat, fromage, gâteau à la broche, miel, truites... Les producteurs du luchonnais participent à l'identité du territoire. Les produits agricoles et de qualité sont les premiers éléments de diversification de l'agriculture traditionnelle. Ils sont produits et transformés sur l'exploitation et vendus directement à la ferme ou sur les marchés.

- **Chocolaterie DARDENNE**

Ludovic Dardenne créa sa chocolaterie à Luchon, en 1897. Cet homme, précurseur, inventif, pharmacien de métier, mis au point avec Paul Sabatier (prix Nobel de chimie) le fameux BREVET DARDENNE, toujours utilisé.

Réputé mondialement pour ses chocolats gastronomiques, DARDENNE, grâce à son site dédié au sans gluten, sa méthode de fabrication, sa sélection minutieuse des matières premières, une confiance établie de longue date avec ses fournisseurs, garantie une traçabilité sans faille et propose des produits 100% Bio, sans gluten et sans soja, entièrement fabriqués à partir de la fève de cacao broyée.

- **Savonnerie ABELLIO**

Abellio a souhaité garder, dans ses savons, l'âme des Pyrénées en utilisant des ingrédients issus de ces montagnes et connus de nos ancêtres pour leurs vertus bienfaitantes et donc faire revivre la tradition artisanale en s'engageant dans une activité écologique, éthique et responsable.

- **Eleveurs**

On dénombre sur le canton une population agricole de 118 éleveurs.

La tradition locale et la nature des sols donnent une forte vocation pour la production des ovins avec un cheptel qui tend à se maintenir depuis une vingtaine d'années. A cela, viennent se superposer des troupeaux de bovins, quelques caprins et des chevaux.

Une Identification Géographique de Provenance (IGP) « Agneaux des Pyrénées » est en cours d'élaboration afin de valoriser les agneaux de qualité produits sur le massif pyrénéen.

- Ressources humaines : (ex. : secrétariat, personnel d'animation, atsem, ...) :

- Directeur Général Adjoint lié aux actions éducatives
- Un secrétariat Ressources Humaines
- Un référent périscolaire - Educateur Territorial des activités Physiques et Sportives.
- Un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
- Un Assistant Spécialisé dans Enseignement Artistique
- 3 Agents Territorial spécialisé des Ecoles Maternelles
- Equipe d'animations des Agents de l'ALSH des Marmottons.
- Intervenants extérieurs : 2 intervenants rémunérés et 5 bénévoles et partenariat avec ERDF.

F. Contraintes du territoire (transports, éloignement des centres urbains, difficultés de recrutement d'animateurs)...

La ville de Bagnères-de-Luchon est le chef-lieu de canton de Bagnères-de-Luchon, qui compte 132 communes et appartient à l'arrondissement de Saint-Gaudens. Depuis 2011, la population de Bagnères-de-Luchon atteint 2771 habitants.

Bagnères-de-Luchon est située en zone de revitalisation rurale, de montagne, qui rencontre des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique.

Eloignement des centres urbains et une offre de transports insuffisante :

Le Pays de Luchon accessible par la route, avec l'autoroute A64, se trouve à 140 kilomètres Toulouse et à 100 km de Tarbes et est donc particulièrement éloigné des centres urbains. Le transport à la demande, le co-voiturage ne sont pas encore mis en place.

Depuis la suspension de la ligne SNCF Montréjeau-Luchon, le 18 novembre 2014, le Pays de Luchon est desservi uniquement par un réseau de bus.

Les conditions météorologiques hivernales peuvent parfois rendre difficile le transport scolaire.

Le PEDT s'intègre de manière plus globale dans le projet de territoire, pariant sur le dynamisme économique de la région. C'est une zone touristique mais qui demeure enclavée avec une forte identité locale et les jeunes s'identifient largement à leur lieu de vie.

Le territoire fait face à une décroissance démographique et fournit des efforts pour redynamiser son économie locale via une stratégie d'aménagement du territoire basée sur des investissements touristiques, principal secteur d'activité.

3. Définition du PEDT simplifié

Il vise la cohérence et la continuité éducative à travers une organisation hebdomadaire des **temps scolaires et périscolaires pour les mineurs des écoles primaires (maternelles et élémentaires)** et une programmation annuelle d'activités complémentaires aux enseignements.

A. Description de la démarche PEDT

Réunions préalables à l'écriture de votre projet

dates	objet
26/02/2015	Réunion mairie – DDCS
11/05/2015	Réunion interne Mairie
12/05/2015	Premiers échanges Mairie - Scola
11/06/2015	1 ^{er} Comité de pilotage

Liste des participants

Rappel : les directeurs d'école doivent être consultés tout au long de la démarche PEDT.

Collège	Nom/prénom	fonction
Élus	Jean-Pierre BASTIE	1er adjoint Actions Educatives
Personnel municipal ou intercommunal	Séverine LABERE	Directrice Générale Adjointe
	Georges PRADERE	Référent périscolaire
	Céline RIGault	Directrice ALSH Les marmottons
Enseignants/éducation nationale	Marie-Thérèse CALVIS Directrice école élémentaire « les isards »	
Associations	Pascal FRBEZAR	Président Scola
	Dominique GUILLEM	Trésorière Scola
Parents	Elodie COTTEREAU	
	Pascal FRBEZAR	
	Sophie LAPEBIE	
	Amélie RABASSE	
Institutions (Ddcs, Drac, Caf,...)	Maxime CAYSSIALS	DDCS
Autres (préciser)		

B. Constats partagés et identification des besoins

Exemple :

- *Constat : pas d'offre d'activités sportives sur la commune et peu d'enfants qui fréquentent les clubs sportifs des communes voisines*

- *Besoin : d'une offre d'activités sportives accessible aux enfants de la commune*

AXE 1 : OFFRE CULTURELLE

Si depuis la rentrée 2009, les projets d'écoles doivent tous intégrer un volet culturel concernant tous les élèves, ils pourront être complétés avec la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire.

En effet, il existe aujourd'hui une formidable opportunité pour concevoir et réaliser des actions d'éducation artistique à l'échelle des communes, renforçant les projets artistiques des services et établissements culturels.

1.1 LECTURE – LITTÉRATURE DE JEUNESSE

➤ **CONSTATS**

Pas de médiathèque mais un bus médiathèque du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Bus médiathèque du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Le médiabus tous les mercredis matins.

Bibliothèque pour tous – secteur jeunesse qui fonctionne le mercredi de 17h à 18h.

Un atelier périscolaire « Lecture de contes » est proposée à l'école maternelle et a été doublé sur le dernier trimestre.

L'axe 2 du projet d'école maternelle relatif à la culture littéraire est un objectif prioritaire qui permettra de développer le parcours littéraire des élèves afin de leur permettre d'acquérir un patrimoine littéraire commun en fin de GS.

L'axe 2 du projet d'école élémentaire relatif à la continuité des apprentissages prévoit une action de lecture des grands aux petits.

➤ **BESOINS**

Les deux ateliers lectures hebdomadaires doivent être maintenus à l'école maternelle.

Une cohérence pédagogique pourrait être définie autour de la lecture entre les temps périscolaires et scolaires.

Un inventaire devra être fait par les différents acteurs éducatifs et des échanges pourront être envisagés entre les différentes structures. Des Acquisitions d'ouvrages supplémentaires seront à prévoir.

1.2 MUSIQUE

➤ **CONSTATS**

Un conservatoire de musique existe sur la commune et un assistant spécialisé en Enseignement artistique intervient sur les temps scolaires et périscolaires.

Un atelier « Eveil Musical » a été créé sur les temps périscolaires de l'école maternelle et s'est vu attribué un piano.

Il n'est pas prévu de rencontre avec les artistes ni de participation à des spectacles type concert.

Via l'axe 1 du projet d'école élémentaire : la politique culturelle et l'ouverture de l'école, les enfants participent à l'élaboration du spectacle de fin d'année.

La musique trouvera toute sa place à la fête du périscolaire.

➤ **BESOINS**

Maintien des ateliers « scolachant » et éveil musical.

Instruments de musique – partition.

Logistique nécessaire aux représentations publiques : salle, matériels et technicien sonorisation / lumières.

1.3 ARTS PLASTIQUES - VISUELS – AUDIOVISUELS

➤ CONSTATS

Les arts plastiques sont proposés à la fois dans la cadre scolaire, sur la pause méridienne et sur les ateliers périscolaires des écoles élémentaire et maternelle.

Pas de rencontres avec des artistes, ni de visites dans les centres d'arts contemporains (exemple chapelle Saint-Jacques à Saint-Gaudens).

Via son projet d'école et les actions consistant à l'élaboration d'un cahier des charges d'un cahier d'art et les sorties culturelles, l'école élémentaire prévoit d'assister aux spectacles et expositions en cours d'année scolaire.

Le cinéma REX propose des goûters ciné et des films dédiés au jeune public.

Le festival des créations télévisuelles de Luchon propose des actions éducatives.

Sur le Pays de Luchon, il existe également l'association Ciné vallée qui permet une diffusion et de découvrir des films.

➤ BESOINS

L'ensemble des intervenants et les matériels liés aux activités: Atsem sur l'école maternelle, l'ALSH les marmottons doivent être maintenus.

Une cohérence peut être apportée dans ce domaine entre les temps scolaires et périscolaires.

Des actions communes avec les associations locales relatives aux arts audiovisuels peuvent être envisagées.

L'association Cinévallée souhaite mettre en place un projet pédagogique autour de l'éducation à l'image. Une rencontre est prévue avec les intervenants de l'association Roger CUSSOL, professeur d'éducateur à l'image, retraité et Jean-Paul DURAND, Inspecteur de l'Education National afin d'envisager un projet de l'éducation à l'image tant dans le domaine du cinéma que celui de la télévision.

1.4 AUTRES PRATIQUES ARTISTIQUES

➤ CONSTATS

Danse

La danse est proposée dès la maternelle dans le cadre d'un atelier périscolaire et un atelier d'expression corporelle est proposé par l'ALSH les Marmottons sur la pause méridienne.

Théâtre

Le théâtre est une pratique artistique envisagée dans le cadre de l'action « Spectacle de fin d'année » de l'école élémentaire et un atelier Théâtre « spontané » : « STARS EN FOLIE » encadré par Les Marmottons.

Une représentation théâtrale est programmée sur la fête du périscolaire.

Le service animations de la ville inclue dans sa programmation culturelle des spectacles dit jeune public.

La Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) accueille des enfants à partir de 11 ans mais elle propose des clubs d'activités ouverts à partir de 6 ans pour certains : théâtre, batterie, guitare, sévillane, twirling bâton, club culture, club multisport. Un des objectifs sera de créer des passerelles avec la MJC courant 2016.

➤ BESOINS

Danse

Reconduction des dispositifs existants.

Théâtre

Matériel divers (table, chaise, poste de musique, CD) pour l'atelier de théâtre.

Matériel nécessaire au spectacle de fin d'année.

Maintien sur la pause méridienne mais voir si une extension sur le temps du périscolaire de l'après- midi est possible l'après-midi.

AXE 2. OUVERTURE SUR LE MONDE : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et la participation des enfants.

2.1 VIVRE ENSEMBLE

➤ CONSTATS

L'apprentissage du vivre ensemble est transversal sur tous les temps de vie de l'enfant. Cependant, l'ALSH « les marmottons » propose sur la pause méridienne un atelier dédié au « Vivre ensemble » intitulé « Comportement dans le mille » dont la finalité est de guider les enfants dans l'apprentissage du vivre ensemble. Cette sensibilisation a lieu en début d'année et servira de fil conducteur tout au long de l'année dans et en dehors des ateliers.

➤ BESOINS

Equipe d'animation de l'ALSH.

Cibles, vignettes, feux tricolores, bonhomme vert.

2.2 LE SPORT ET JEUX COLLECTIFS : FACTEURS DU VIVRE ENSEMBLE ET DE PARTICIPATION.

➤ CONSTATS

Des jeux collectifs et des activités sportives sont proposés dans les différents temps scolaires et périscolaires et sur les deux écoles.

Une activité dédiée au golf a été mise en place sur les temps périscolaires des écoles élémentaire et maternelle.

Une semaine de ski, à la station de Luchon-Superbagnères est inscrite au projet de l'école élémentaire.

En parallèle des activités sportives, des séances de relaxation sont prévues pour les enfants de l'école maternelle et sur la pause méridienne pour les élèves de l'école élémentaire.

➤ BESOINS

L'association périscolaire met à disposition le matériel nécessaire aux activités sportives.

La collectivité prend en charge le coût des différents intervenants.

2.3 COMMUNICATION : CREATION DU JOURNAL ET DU BLOG DE L'ECOLE LES ISARDS.

➤ CONSTATS

Les élèves de Bagnères-de-Luchon ne disposant pas de moyens de communication pour évoquer par eux-mêmes la vie au sein de leurs écoles, il a été décidé de leur donner la possibilité de créer ces deux outils. L'élaboration du journal et du blog passe par l'utilisation des TICE et l'utilisation des ordinateurs par les enfants. Ce sont deux outils d'information et de communication sur la vie de l'école en général qui sont déjà opérationnels : le blog est déjà en ligne depuis le 30 septembre 2014 et des parutions du journal en décembre et en juin.

➤ BESOINS

Le journal est réalisé dans le cadre périscolaire, il nécessite en terme de moyens humains : un intervenant à raison de deux fois par semaine.

Le blog a été créé conjointement sur le temps scolaire et périscolaire. Un atelier Blog est donc proposé 2 fois par semaine.

A la rentrée 2015 : les jeux informatiques seront proposés au CP et CE1 et le blog aux CE2-CM1-CM2.

Ces deux supports de communication de l'école élémentaire ont nécessité en complément du matériel déjà existant, l'achat de nouveaux ordinateurs par l'association périscolaire et par la Mairie.

2.4 DECOUVERTE DU VIVANT ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT.

➤ CONSTATS

Un atelier « scolarité » est proposé par une animatrice diplômée aux élèves de l'école élémentaire. Par le biais de jeux et d'expérience, les élèves peuvent découvrir notre environnement. Un jardin pédagogique a été créé. Un agent des marmottons intervient également sur un atelier jardin sur la pause méridienne.

Les élèves de l'école maternelle participent à la découverte du vivant dans le cadre scolaire et périscolaire, par le biais d'un atelier jardinage.

L'Office de Tourisme intercommunal propose des visites guidées au jeune public. Une visite gratuite adaptée au public scolaire (à partir de 6 ans) de la centrale EDF leur permet de découvrir une utilisation d'une ressource naturelle locale : l'eau.

Un parcours « au fil de l'eau » existe sur le patrimoine local lié à l'eau et un document pédagogique peut également être proposé par l'Office de Tourisme Intercommunal.

L'office de tourisme intercommunal prévoit d'élargir son offre de visites adaptées au jeune public. A la visite de la centrale EDF et « au fil de l'eau » s'ajoutera une visite de la pisciculture « Viviers du Comminges » qui proposera des activités liées à la découverte de la faune et flore des rivières. Ces trois visites constituent des supports pédagogiques sur la sensibilisation à la ressource naturelle : l'eau.

En partenariat avec le Musée du Pays de Luchon, les « Rallyes piétons Patrimoine » sont élaborés par les élèves de l'école élémentaire durant le temps scolaire tous les 3 ans environs.

➤ BESOINS : Renfort des démarches de découverte et de sensibilisation à l'environnement

Le jardin pédagogique est un formidable outil mais qui doit demander de la part de la Collectivité, une attention particulière de la part du service des espaces verts et techniques dans son entretien tout au long de l'année.

Dans le cadre périscolaire, l'intervention de l'animatrice Environnement diplômée doit être maintenue voire renforcée.

Par ailleurs, l'achat de matériel de jardinage doit être anticipé par l'association périscolaire. Cependant, une association de Clubs de service (Sorooptimist Luchon-Comminges) s'est déjà engagée à acquérir du matériel de jardinage pour les enfants de l'école élémentaire.

Le projet de proposition de visites guidées de la part de l'Office de Tourisme Intercommunal doit être finalisé. Cela peut être fait en concertation avec les différents membres du Comité de Pilotage.

Les rallyes patrimoine sont des partenariats à renforcer avec le Musée du Pays de Luchon. La parution d'un livret relatif à ce parcours serait à envisager.

2. 5 LAÏCITE ET CITOYENNETE.

➤ CONSTATS

L'école prend en charge l'apport d'un corpus de connaissances à travers les enseignements d'éducation civique et morale, mais elle trouvera intérêt à développer avec les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public des propositions éducatives permettant de concrétiser ceux-ci. Il s'agit alors de rechercher une articulation entre les projets des temps scolaires et les projets d'écoles.

➤ BESOINS : Mise en place d'une éducation relative à la citoyenneté et à la laïcité

Les objectifs de ces dispositifs sont de :

1 Transmettre les valeurs républicaines et citoyennes : Liberté, Laïcité, Égalité, Fraternité, Solidarité

2 Se préparer à la vie de citoyen (développement durable, engagement...) et participer à des actions citoyennes (conseil de citoyens...)

3 Éduquer à la Liberté d'expression et favoriser l'acquisition d'un esprit critique.

Cette mise en œuvre pourra débuter par la sollicitation de la réserve citoyenne, puis un dispositif tel qu'un parcours civique et citoyen pourra être envisagé.

2.6 OUVERTURE SUR LE MONDE

Projet dans le cadre de la reconduction du programme de coopération transfrontalière POCTEFA.

Depuis 2004, les établissements scolaires sont en relation avec ceux de Benasque. L'école de Benasque a un appariement avec l'école Les Isards et le Collège.

La proximité avec l'Espagne, la forte pénétration de la culture espagnole dans nos vallées mais aussi la force de proposition du collège (échanges, voyages, théâtre, section européenne) et du lycée (Bachibac et immersion de trois mois en Aragon) rendent attractif et évident l'enseignement à Luchon.

Les quatre établissements sont inscrits au programme européen POCTEFA reconduit par la Mairie de Luchon et dans ce cadre, les écoles poursuivent les objectifs communs.

Des actions seront sans doute à envisager dans le cadre périscolaire.

Projet de coopération internationale porté par tout un territoire dont les enfants des écoles primaires et les jeunes de la cité scolaire seront au centre de ce challenge.

C. Objectifs partagés par les partenaires

Exemple : rendre accessible une offre d'activités sportives pour les enfants de la commune :

- en favorisant la création de clubs sportifs sur la commune
- en organisant le transport des enfants vers les communes voisines

Le projet éducatif de territoire de Bagnères-de-Luchon poursuit cinq objectifs généraux :

1. Organiser et dégager les moyens d'une conduite cohérente des projets éducatifs,

2. Permettre une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant, tout en respectant son rythme, ses spécificités et son épanouissement.

3. Favoriser la diversité des modes d'apprentissage et permettre l'élargissement de l'horizon culturel et éducatif, avec un accès à la culture pour tous: Démocratie culturelle (AXE 1)

4. Développer l'apprentissage du vivre ensemble et la participation des enfants (AXE 2)

Lien intergénérationnel - Mixité sociale

Apprentissage de la vie en collectivité

Développer la citoyenneté : Repositionner l'enfant dans l'école et dans la société.

5. Favoriser l'émergence d'une véritable communauté éducative.

Poursuivre la formation des personnels d'encadrement et d'animation pour inscrire le projet dans une démarche de progrès continue.

Organiser des temps d'échange entre les différents acteurs éducatifs.

D. Effets attendus

Exemple : les enfants de la commune accèdent à une pratique sportive

AXE 1 : OFFRE CULTURELLE

1.1 LECTURE – LITTÉRATURE DE JEUNESSE

Maîtrise de la langue : lire seul et écouter lire des textes du patrimoine et des œuvres intégrales de la littérature de jeunesse adaptés à son âge.

- Ecouter et comprendre un texte lu par l'adulte, pour les plus jeunes.
- Travail de la lecture orale par les grands, plaisir et goût de lire.

1.2 MUSIQUE

- Découverte de la musique pour les plus jeunes.
- Implication des élèves sur les deux représentations publiques.

1.3 ARTS PLASTIQUES - VISUELS – AUDIOVISUELS

- Pratiquer le dessin et diverses formes d'expressions visuelles et plastiques.
- Avoir un comportement responsable.
- Canaliser son énergie.
- Découvrir des techniques et des matières différentes.
- S'exprimer par différents moyens de créations.
- acquisition des connaissances ou des repères relevant de la culture artistique.

1.4 AUTRES PRATIQUES ARTISTIQUES

Danse

- Développer la créativité artistique.
- Se divertir,
- Faire découvrir les formes par des gestes et des pas.

Théâtre

Expression libre des enfants au travers de différents moyens (mini-sketch ou une pièce de théâtre ...) :

- Valoriser l'enfant
- Développer la confiance en soi
- Développer l'imaginaire
- Être capable de créer un spectacle
- Améliorer les compétences relationnelles

Implication des élèves sur les deux représentations publiques.

AXE 2 : OUVERTURE SUR LE MONDE : Développer l'apprentissage du vivre ensemble et la participation des enfants

2.1 VIVRE ENSEMBLE

Afin de répondre à l'objectif du mieux vivre ensemble, les enfants sont responsabilisés autour des règles de vie et sont capables d'identifier leur comportement, de s'exprimer et de voir leur avis considéré.

2.2 LE SPORT ET JEUX COLLECTIFS : FACTEURS DU VIVRE ENSEMBLE ET DE PARTICIPATION.

- Accès des enfants à une pratique sportive
- Découverte de la pratique du ski et du golf.
- Pratique d'un sport ou d'un jeu en respectant les règles de la vie collective.
- Être persévérant dans toutes les activités.
-

Objectifs psychomoteurs : amélioration de la motricité

- Apprendre par étape à réaliser plusieurs gestes simultanés
- Favoriser l'appréhension de l'espace qui nous entoure, de s'y placer et d'y repérer les mouvements.

Objectifs de jeux en équipe

- Apprendre à jouer avec stratégie
- Apprendre à jouer en collaborant
- Apprendre à encourager le co-équipier
- Apprendre à respecter l'adversaire.

2.3 COMMUNICATION : CREATION DU JOURNAL ET BLOG DE L'ECOLE LES ISARDS.

Afin de réaliser et alimenter ces deux outils, les enfants devront :

- trouver des sujets d'articles,
- produire des textes et des documents de qualité
- maîtriser l'outil informatique : connaître et maîtriser les fonctions de base d'un ordinateur et de ses périphériques ; produire un document numérique : texte, image, son ; utiliser l'outil informatique pour présenter un travail.

2.4 DECOUVERTE DU VIVANT ET SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Il s'agira de faire connaître aux enfants les manifestations de la vie animale et végétale, de mieux appréhender leur environnement et de créer une véritable prise de conscience en matière de protection de l'environnement.

2.5 LAÏCITE ET CITOYENNETE

Par le biais de l'action éducative à la citoyenneté et à la laïcité, Les enfants auront :

- acquis les valeurs républicaines et citoyenne,
- suivi un apprentissage à l'exercice de la citoyenneté et participer à des actions citoyennes (conseil de citoyens...)

- appréhender la Liberté d'expression et l'acquisition d'un esprit critique.

En outre l'action éducative permettra à chacun :

- de se développer avec et par les autres et de s'enrichir de la dimension inter sociale, interculturelle et intergénérationnelle.
- de comprendre, de se situer et d'agir du plus local au plus global et de se construire ainsi une citoyenneté réflexive et consciente par l'acquisition de connaissances, d'habiletés, de compétences et le développement de leurs sensibilités, de leur créativité et de leur imaginaire.

2.6 OUVERTURE SUR LE MONDE

Projet de coopération

- Découverte de cultures et langues étrangères.
- Créer du lien avec d'autres peuples et inculquer un esprit de solidarité
- Développement de la curiosité d'esprit, tolérance mais également d'un esprit critique.

E. Pilotage et évaluation du PEDT

- **Coordination du projet :**

Nom et prénom du **coordonnateur** : Séverine LABERE

Fonction / qualification(s) : Directrice Générale Adjointe

Bénévole ou salarié : Téléphone : 05-61-94-68-63

Adresse : Mairie de Bagnères de Luchon – 23 Allée d’Etigny 31110 BAGNERES DE LUCHON.....

Adresse électronique : s.labere@mairie-luchon.fr

- Composition du comité de pilotage :

Collège	Nom/prénom	fonction
Élus (commune(s) ou EPCI)	Jean-Pierre BASTIE	1er adjoint Actions Educatives
	Michele CAU	4ème adjointe Culture & Finances
	Pauline SARRATO	Conseillère Municipale Déléguée en charge de la Jeunesse
Personnel municipal ou intercommunal	Séverine LABERE	Directrice Générale Adjointe
	Georges PRADERE	Référent
	Céline RIGAULT	Directrice ALSH Les marmottons
Enseignants/éducation nationale	Marie-Thérèse CALVIS	Directrice école élémentaire « les isards »
	Jérôme LABBE	Directeur école maternelle « les éterlous »
	Sylvaine MAILHO	Inspection Académique
Associations	Pascal FRBEZAR	Président Scola
	Dominique GUILLEN	Trésorière Scola
Parents d'élèves	Elodie COTTEREAU	
	Pascal FRBEZAR	
	Sophie LAPEBIE	
	Amélie RABASSE	
Institutions (Ddcs, Drac, Caf,...)	Nathalie BAUDIN	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
	Elisabeth LAVIGNE	
	Fabien BERGE	Caisse Allocations Familiales
Autres (préciser)		

- Modalités de pilotage du projet

Niveau politique	Nombre de réunions du comité de pilotage par an :	3
------------------	---	---

Niveau technique	Périodicité des réunions de coordination des intervenants éducatifs	1 fois par mois
------------------	---	-----------------

S'il existe un CEJ (contrat enfance jeunesse – CAF), préciser l'articulation prévue entre le pilotage du PEDT et celui du CEJ :Un nouveau CEJ doit être signé entre la CAF, la Communauté de communes du Pays de Luchon et la Commune de Bagnères-de-Luchon.

.....

- **Modalités d'évaluation du projet et de son pilotage** : Un bilan annuel et une évaluation en fin de convention sont demandés.

Indicateurs quantitatifs :

Exemple : nombre d'enfants inscrits dans les clubs sportifs de la commune voisine

• Taux de participation sur l'année des enfants aux Temps Activités Périscolaire	•
• Nombre de parutions du journal	•
•	•

Indicateurs qualitatifs :

Exemples : Meilleure prise en compte des règles de vie en collectivité / Moins d'errance dans les rues le mercredi après-midi / Meilleure hygiène de vie constatée

• Organisation et tenue de la fête annuelle du périscolaire	• Concrétisations d'échanges avec d'autres territoires.
• Alimentation du blog	• Niveau de satisfaction des enfants (bilan, enquête réalisée auprès des enfants et des familles par l'élaboration d'un mode d'évaluation
• Concrétisation de l'éducation relative à la citoyenneté et laïcité.	• Retour des équipes éducatives et des enseignants.

4. Dimension opérationnelle du PEDT :

Sont recherchées l'articulation des activités éducatives proposées en périscolaire avec les projets mis en œuvre sur le temps scolaire et **leur cohérence**.

A. Modalités d'accueil des enfants

	GARDERIE			ACCUEIL DE LOISIRS DECLARE DDCS		
	Déjà existante	A créer	Nbre de places	Déjà existant	A créer	Nbre de places
Pour encadrer les heures libérées par la réforme (max 3h par semaine)					x	
pour encadrer tous les temps d'accueil du matin et/ou du midi, et/ou du soir <u>ET les heures libérées par la réforme</u>						
pour encadrer tous les temps d'accueil du matin et/ou du midi, et/ou du soir <u>EN DEHORS des heures libérées par la réforme</u>	x (maternelle)			x (élémentaire matin-midi)	x (élémentaire soir)	
pour assurer une continuité les mercredis midi (si école le matin)				x		
pour assurer une continuité les mercredis midi et après-midi (si école le matin)				x		

- Autres modes d'accueil en périscolaire :

Exemples : atelier artistique, activité sportive, aide aux devoirs...,

Devoirs surveillés.

Ludothèque.

Echecs – Secourisme – Prévention des risques électriques en partenariat ERDF.

- Si accueil de loisirs périscolaire : présenter les éventuels assouplissements prévus :

- taux d'encadrement assouplis :
 - pour quel(s) public(s) ? Enfants de -6 ans : 1/14 et enfants de +6ans : 1/18.
 - à quel(s) moment(s) ? Accueils du matin, pause méridienne, TAP de 16h15 à 17h00 et accueils du soir 17h à 18h00.
- inclusion des intervenants ponctuels dans le calcul du taux d'encadrement :
 - lesquels ? Eveil musical / scolarité / ERDF
 - à quel(s) moment(s) ? Eveil musical : 1 fois par semaine, scolarité : 2 fois par semaine, ERDF : 6 séances de 3/4h.
- durée minimale d'accueil de loisirs périscolaire ramenée de 2h à 1h : quels jours ? lundi – mardi-jeudi-vendredi .

B. Modalités d'inscription et tarification des activités périscolaires proposées

- Inscriptions

Inscription	oui	non
à la séquence		
à la journée		
à la semaine		
au mois		
autre (à préciser) :.A l'année.	x	

A l'école élémentaire, sur la pause méridienne, les élèves sur la base du volontariat peuvent accéder à une séance ou à 3 séances (en fonction de l'activité) proposées par l'équipe d'animation « les Marmottons ».

- Tarification

	Gratuit (si oui, cocher)	Tarification modulée (si oui, cocher et annexer la grille tarifaire)	Tarif unique (si oui, indiquer le tarif)
heures libérées par la réforme	x		
certaines activités pendant les heures libérées par la réforme			
Accueil périscolaire en <u>dehors des heures libérées par la réforme</u>		x	

C. Accessibilité

- Actions prévues (ou en cours) pour favoriser l'accès de tous les enfants, notamment ceux en situation de handicap, aux activités périscolaires (heures libérées par la réforme, garderie, accueils de loisirs périscolaires) :

La réhabilitation actuelle de l'école élémentaire de la Rue Hortense inclue toutes les normes en termes d'accessibilité.
Les animateurs de l'ALSH suivront une formation suivie auprès du SIAM.

- Actions prévues (ou en cours) pour favoriser l'accessibilité géographique (mobilité) de tous les enfants aux activités périscolaires :

Toutes les activités périscolaires ont lieu sur les sites des écoles.
Tout au long de l'année scolaire, les activités Golf ont lieu sur les sites de l'école maternelle et élémentaire. Afin d'offrir des conditions d'apprentissage optimales et permettre une meilleure progression des plus grands, un transport en mini-bus entre l'école élémentaire et le golf municipal est déjà prévu pour le dernier trimestre 2015.

- Actions prévues (ou en cours) pour favoriser l'accessibilité financière de tous les enfants aux activités périscolaires :

Les activités périscolaires proposées par la Mairie de Luchon sont gratuites. Les temps d'activités périscolaire de 17h à 18h00 assurés par l'association pour les élèves de l'école élémentaire sont soumis à une cotisation annuelle de base à 5 € pour tous les adhérents avec un supplément de 10 € pour les activités de 17 à 18 heures à l'école élémentaire.

D. Liens avec les Familles

- Modalités d'information des familles sur les activités périscolaires proposées :

- Sites internet de la Mairie de Luchon
- Blog et journal de l'école élémentaire
- Panneaux d'affichage sur le périscolaire

En début d'année scolaire,

- Réunions d'informations aux parents avec invitations à la presse.
- Dossier de présentation, d'inscription, et de règlement intérieur des activités périscolaires

- Mode de participation des parents (animation d'un atelier, réunion de parents, questionnaire d'évaluation, ...) :

Comité de pilotage du périscolaire dont le rôle est d'évaluer et de valider les programmes d'activités périscolaires établis en cohérence avec les objectifs pédagogiques du Programme Educatif Territorial.

- Actions prévues (ou en cours) dans le domaine de la parentalité (ex. : groupe de paroles, café des parents, ...) :



LISTE DES ANNEXES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

ANNEXE 1

LES ESPACES : Liste des établissements scolaires concernés (avec coordonnées) et des locaux ou sites utilisés pour organiser les actions périscolaires.

ANNEXE 2

LES TEMPS : Planning hebdomadaire des temps scolaires et périscolaires : distinguer les temps de garderie ou d'accueil de loisirs périscolaire déclaré, d'enseignement, d'activités périscolaires (3h libérées par la réforme)

ANNEXE 3

LES ACTIVITÉS et L'ENCADREMENT : Tableau récapitulatif des activités et de l'encadrement (avec statut, qualification ou titre, employeur de chaque intervenant...)

ANNEXE 4

CARTE DU TERRITOIRE : en indiquant les établissements scolaires, les locaux des sites utilisés pour organiser les actions périscolaires et autres sites que vous jugez utile de porter à connaissance

ANNEXE 5

GRILLE TARIFAIRE : dans la cas d'une modulation tarifaire indiquer les différents tarifs et les critères.